



Pôle Interrégional de Formation Antilles Guyane

COMMUNIQUÉ

FO Justice CPIP alerte la Directrice Interrégionale de la MSPOM quant aux dysfonctionnements majeurs du Pôle interrégional de Formation Antilles Guyane.

Nous avons pu échanger avec les collègues présents sur le site et **sommes atterrés de constater la situation actuelle :**

Si, depuis 2016, **le Chef de Pôle a alerté la direction interrégionale des services pénitentiaires concernant la dégradation des conditions de travail**, la surcharge d'activité et l'ambiance délétère que toutes ces problématiques engendrent ; force est de constater, que ces cris d'alerte n'ont pas été entendus.

FO Justice CPIP dénonce une politique de l'autruche et lève le voile sur l'épuisement professionnel de l'équipe du pôle interrégional de Formation Antilles Guyane.

La démission d'une responsable de formation, les demandes de ruptures conventionnelles, les arrêts maladies devraient pourtant alerter la Direction Interrégionale de la MSPOM !

Le processus de formation est mis à mal, les personnels chargés de gérer ce pôle et les agents sur le terrain ne devraient pas subir de telles conditions de travail.

Les postes de Formateur vacants sur le CP de Baie Mahault, sur le Siège PIFAG au CP de Ducos et sur la MA de Basse Terre induisent des situations contraires à la loi. Pour exemple, les agents du CP de Baie-Mahault, n'ont plus accès aux formations pourtant obligatoires selon la circulaire du 22 novembre 2018. Nous alertons également sur la situation du CP de Guyane pour lequel, au premier semestre, le formateur qui assure l'intérim sera en cessation d'activité. **FO Justice PA**, dans son désir de voir les organigrammes de référence s'établir, sollicite donc la création d'un poste de personnel administratif, indispensable au bon fonctionnement du pôle de Formation Antilles Guyane.

L'heure n'est plus à la mise en place « à tout prix » de politiques pénitentiaires, de programmes collectifs ou de références thématiques au détriment des ressources humaines.

Des décisions doivent être prises par la Direction interrégionale des services pénitentiaire au plus vite !

La situation actuelle doit cesser IMMEDIATEMENT et la MSPOM doit jouer son rôle de soutien en réactualisant les fiches de postes, conformément aux fiches métiers de RF et au fonctionnement des pôles nationaux.

FO Justice CPIP – le 09 mai 2022

